

JUIN 2021



DEUX CENTENAIRES À L'HONNEUR



INFOS PRATIQUES

Mairie

Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 15 Jeudi, samedi : 9 h - 12 h

Le service urbanisme est ouvert :

le lundi : 9 h-12 h et 13 h 30-17 h15

le mardi : 9 h-12 h

le vendredi : 13 h 30-17 h 15

Tél. 02 96 32 98 98 Fax. 02 96 32 98 22 www.saintalban.fr mairie@saintalban.fr

Agence Postale

Du lundi au samedi : 8 h 30 - 12 h **Tél. 02 96 32 91 23**

Cybercommune

Mardi : 14 h - 16 h Dimanche : 10 h 30 - 12 h et sur rendez-vous en appelant

le **06 72 67 12 01** ou

le **06 51 11 36 50** ou **02 96 93 88 05** (aux heures de permanences)

Bibliothèque

Mercredi : 14 h 30 - 17 h Vendredi : 16 h 30 - 18 h Dimanche : 10 h 30 - 12 h **Tél. 02 96 93 88 05**

Service portage des livres **Tél. 02 96 93 88 05**

Urgences médicales

Pharmacie

Déplacez-vous à la pharmacie la plus proche de chez vous, les coordonnées de la pharmacie de garde y seront affichées. En cas d'urgence, **Tél. 15 ou 3237**

Permanences Puéricultrice PMI et Assistant Social

 Mme Gaëlle MOTHAY, puéricultrice mardi de 14 h à 16 h 30 sans rendezvous sur le site de Lamballe Terre & Mer à Saint-Alban.

Tél. 02 96 50 10 30

 Rendez-vous avec un assistant social, les mardis et jeudis à Pléneuf-Val-André.

Tél. 02 96 50 10 30 (Maison du Département à Lamballe)

France Alzheimer

Tél. 02 96 60 85 42

alzheimercotesdarmor@orange.fr www.francealzheimer.org/cotesdarmor



LE MOT DU MAIRE

Je suis de plus en plus sollicitée pour intervenir dans des différends liés à des comportements individuels incompatibles avec la vie en société. Comportements d'automobilistes inadaptés, nuisances sonores (bricolage, aboiements de chiens, ...), animaux en divagation, autant d'attitudes qui ignorent les règles du vivre-ensemble. Ces faits restent fort heureusement marginaux mais ils ont tendance à s'amplifier. J'en appelle donc à la responsabilité individuelle de toutes et tous pour faire en sorte qu'une cohabitation harmonieuse reste la règle sur notre commune.

Notre commune recense deux Albanaises pour lesquelles j'ai eu l'honneur, à 10 jours d'intervalle, de célébrer le $100^{\rm ème}$ anniversaire. Le 14 avril dernier, accompagnée de Monique Hourdin, adjointe, je me suis rendue au domicile où réside Madame Léonie Fougerit avec sa fille et son gendre. Ce jour-là, le ciel est tout bleu, « sans nuages » me fait remarquer Madame Fougerit, le signe d'une journée qu'elle qualifiera « remplie de bonheur ». Quand je demande à Madame Fougerit quelle a été sa vie, elle me répond : « la vie n'est pas une ligne droite mais elle offre tellement de moments de bonheur ».

C'est au cours d'une autre journée ensoleillée, le 23 avril, que, accompagnée par Josette Talbourdet, membre du CCAS, j'ai rendu visite à Madame Renée Kerjean. Elle était entourée de ses enfants et de leurs époux et épouses respectifs. Elle m'a confié la chance pour elle de pouvoir rester à son domicile, ses enfants s'étant organisés pour assurer une veille permanente sur leur maman. Quand j'ai échangé avec Madame Kerjean sur ce qu'a été sa vie, j'ai pu ressentir la joie d'avoir vécu heureuse.

Je dois avouer que ce furent deux moments émouvants : rendre hommage, en remettant la médaille de Saint-Alban (dessinée par Bernard Potel) à deux femmes qui ont traversé un siècle d'Histoire...

Nathalie BEAUVY,

Maire





CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2021

BUDGET GÉNÉRAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

1 - BUDGET:

VOTE LE BUDGET PRIMITIF qui s'établit comme suit :

Fonctionnement : au niveau du chapitre

Investissement : au niveau du chapitre et de l'opération

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 565 593.23 €	1 565 593.23 €
Section d'investissement	827 498.13 €	827 498.13 €
TOTAL	2 393 091.36 €	2 393 091.36 €

2 - Choix de l'entreprise à l'ouverture des plis pour la réfection de voirie communale - liaison parc éolien Offshore

DECIDE de retenir l'entreprise EUROVIA à PLOUFRAGAN pour la réfection de voirie communale – liaison parc éolien Offshore pour un montant de 140 592.50 \in HT soit 168 711.00 \in TTC. (L'ouverture et l'analyse des plis ont eu lieu le 25 mars 2021. 5 entreprises ont répondu au marché.)

3 - Instauration des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires et rémunération des heures complémentaires pour les agents à temps non complet

DECIDE l'instauration des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et la rémunération des heures complémentaires pour les agents à temps non complet selon les modalités exposées en séance.

4 - Autorisation d'encaissement de l'extension de réseau de Madame TAWANI

APPROUVE le projet de desserte en électricité des parcelles A n°s 689 et 690 situées « 21, La Ville Cochard », appartenant à Madame TAWANI Suzanne, ainsi que le versement au Syndicat Départemental d'Energie, maître d'ouvrage des travaux, de la participation due pour cette extension de réseau.

5 - Devis et convention Orange concernant l'extension de réseau à Port Pily

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et le devis avec ORANGE concernant des travaux de mise en souterrain des réseaux aériens de communication électronique à Port Pily (montant du devis : 734,35 € TTC).

6 - Diagnostic ponctuel de la Commission Locale de l'Eau sur les zones humides

APPROUVE la modification de l'inventaire communal des zones humides de la commune sur la parcelle ZX n° 12, telle que décrite dans le rapport établi par l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) de la Baie de Saint-Brieuc en janvier 2021 (suite au diagnostic ponctuel des zones humides au lieu-dit « Le Frêche Clos » sur la parcelle ZX 12 dans le cadre d'un projet d'urbanisme ; la CLE a approuvé une modification de l'inventaire des zones humides le 2 mars 2021).

ÉLECTIONS

DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES:

Les élections régionales et départementales prévues en mars ont été reportées en juin en raison de la crise sanitaire. Après avoir reçu l'avis du conseil scientifique sur les risques liés à l'organisation des élections et consulté les maires, le gouvernement a décidé de maintenir le scrutin en juin mais en le repoussant d'une semaine.

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin.



PETIT RAPPEL DES MESURES ET GESTES BARRIÈRES LORS DES OPÉRATIONS DE VOTE:

En raison de la COVID-19, il est recommandé aux électeurs :

- d'apporter leurs stylos;
- de se laver les mains ou, à défaut se les désinfecter avec une solution hydro-alcoolique avant et après le vote;
- de conserver la distance avec les autres électeurs dans les files d'attentes;
- de limiter les contacts physiques avec les membres du bureau de vote.

Port du masque obligatoire

POUR VOTER, VOUS DEVEZ PROUVER VOTRE IDENTITÉ.

RÉPUBLIQUE TOFFADURANDELLULULULULULULUS 5000 012345678987ANTOINEKCPAIIKC1234567AL

Vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ansl
- Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
- Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- Carte d'identité d'élu local (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le représentant de l'État
- Carte vitale avec photographie
- Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
- Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie

- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
- Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- Permis de conduire (en cours de validité)
- validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

TRANSPORT SCOLAIRE



Inscrivez-vous en ligne sur breizhgo.bzh à compter de la fin mai 2021

Simple & rapide Accessible 24h/24

INSCRIPTION EN LIGNE AU TRANSPORT SCOLAIRE



Simple & rapide

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site breizhgo.bzh à compter de la fin mai. Au-delà du 16 juillet 2021, une majoration de 30 euros pour inscription tardive sera appliquée. Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un mail vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne

L'inscription en ligne, c'est :

- un espace unique pour l'inscription de vos enfants
- accessible 7 jours/7 et 24h/24
- simple et rapide

En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont préremplies. Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider

Comment réaliser votre inscription en ligne ?

- Rendez-vous sur breizhgo.bzh, rubrique Transports scolaires.
- Choisissez votre département de résidence puis cliquez sur le lien «Inscription en ligne» 3 Renseignez une adresse mail. Elle vous servira d'identifiant personnel et sera conservée d'une année sur l'autre.
- 4 Répondez à la question suivante: un de vos enfants était-il inscrit aux transports scolairespour l'année 2020-2021 ? ».
- 5 Un mail vous sera adressé à cette adresse. Il contient un lien vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne
- 6 Remplissez les différents champs du formulaire en ligne et validez votre demande

Une fois la demande validée, vous recevrez un accusé réception par mail et vous pourrez accéder à votre espace famille pour suivre l'instruction de votre dossier

RENSEIGNEMENTS

Site internet : www.breizhgo.bzh

02 99 300 300 88

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h Contactez-nous via le formulaire en ligne : www.breizhgo.bzh/nous-contacter

Pour l'année 2021-2022. l'inscription aux transports scolaires sur le réseau régional BreizhGo (car, train et bateau) est ouverte.

Cette inscription se déroulera en ligne à l'adresse suivante : http://www.breizhgo.bzh/ transports-scolaires/cotesd-armor.

La date limite des inscriptions aux transports scolaires est fixée au 16 juillet 2021. Pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 € sera appliquée.



DEUX CENTENAIRES DE LA COMMUNE

À L'HONNEUR

Madame Le Maire a eu l'honneur, accompagnée de Monique Hourdin, adjointe, et Josette Talbourdet, membre du CCAS, de célébrer le 100ème anniversaire de deux habitantes de la commune. À cette occasion leurs enfants respectifs ont retracé leurs vies :



«Leonie FOUGERIT est née le 14 avril 1921 à Bruc-sur-Aff en Ille-et-Vilaine. Elle est la dernière d'une fratrie de sept enfants. Son père était ébéniste et sa mère avait une petite ferme.

Elle a fait toute sa carrière dans l'hôtellerie restauration puis le commerce. Elle a tenu son dernier restaurant à Thorigné-Fouillard.

Elle a passé quelques années en Seineet-Marne et effectué trois mandats d'adjointe au maire.

Elle a voulu revenir en Bretagne sur sa terre natale avec ses enfants.

Son caractère volontaire lui a permis d'être forte dans toute situation.

Elle adore la nature, le jardinage, les arbres, les voyages, la lecture, la politique et s'intéresse encore à beaucoup de choses, et même de rester une centenaire très coquette!»



« Renée DELACRESSIONNIERE est née le 23 avril 1921 à Aire-sur-la-Lys dans le Pas-de-Calais. A 14 ans, suite à la mort de son père, elle a dû arrêter sa scolarité pour travailler. À 16 ans, elle passe finalement son brevet, ce qui lui a permis par la suite d'enseigner dans l'école où elle avait été élève. Après la querre, elle a rencontré André KERJEAN (décédé en 2015 à Pléneuf-Val-André) et ils se sont mariés le 29 juillet 1950. Ils ont eu cinq enfants. Au gré des différents postes d'André au Service des Mines, ils ont beaucoup bougé : Rouen, puis Châlons-en-Champagne et Reims. En fin de carrière, André (né à Brest en 1921) a sollicité une dernière mutation pour revenir en Bretagne. Ils ont emménagé à Rennes puis ont acquis une longère dans le centre Bretagne près de l'abbaye de Langonnet où ils ont eu la joie d'accueillir leurs enfants et leurs onze petits-enfants. Renée a également onze arrière-petitsenfants qui font son bonheur. Après leurs 80 ans, ils ont effectué un dernier déménagement en 2005 à Saint-Alban. En effet, suite à la découverte de la Côte de Penthièvre avec une de leurs petitesfilles, ils sont tombés sous le charme de la région.

Quand nous lui demandons son secret pour bien vieillir, elle répond toujours :

« *C'est aimer les gens, rester en relation* ». Pour cela, elle s'est mise à l'ordinateur à plus de 80 ans pour rester en lien avec toute sa famille et ses amis, dispersés dans toute la France et au-delà. »

PREVENTION CONTRE LES NUISANCES SONORES

À la suite de plusieurs plaintes concernant les nuisances sonores, nous vous rappelons que, pour les Côtes d'Armor, l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 27 février 1990 fixe les horaires.

Art 4 - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

CHANGEMENT LIEU DE PERMANENCES ASSISTANT SOCIAL

Suite à une nouvelle organisation sur le secteur de Lamballe Terre et Mer, à partir du 1^{er} juin, l'assistante sociale, Madame Caroline Ollivier, sera responsable du secteur de Saint-Alban. Ainsi, elle tiendra une permanence le mardi et jeudi à Pléneuf-Val-André (sur rendezvous)

Ces deux permanences remplaceront celle du jeudi sur Saint-Alban.

INFOS SOCIALES





ENQUÊTE SCOT

Plus de 700 habitants et usagers du Pays de Saint-Brieuc ont répondu à l'enquête lancée par le SCoT du pays de Saint-Brieuc.

Modifier ses habitudes de consommation pour maintenir les services et les commerces de proximité, limiter l'usage de la voiture individuelle, adapter son logement pour répondre aux enjeux de maîtrise de la consommation énergétique... Plus de 80% des sondés se disent prêts à changer leurs habitudes pour préserver l'environnement et leur qualité de vie.



Rien d'étonnant à cela. Les résultats de l'enquête « population » nous le montrent et mettent en évidence les thématiques sur lesquelles les citoyens du Pays de Saint-Brieuc souhaitent que le SCoT agisse :

- l'intégration des priorités environnementales,
- une mobilité repensée et moins dépendante de l'automobile,
- la revalorisation et la reconquête des centres-bourgs et des centres-villes.

Pour découvrir en détail les résultats de cette enquête, rendez-vous sur le site internet du Pays de Saint-Brieuc : www.pays-de-saintbrieuc.org

Pourquoi une enquête auprès des habitants?

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Saint-Brieuc, un questionnaire a été mis en ligne de février à octobre 2020 afin d'alimenter le diagnostic territorial, première grande étape de l'élaboration de ce projet de territoire qui doit aboutir d'ici 3 ans

L'enquête sert à comprendre les modes de vie, les choix, les habitudes de consommation et de déplacements des habitants et des usagers du pays de Saint-Brieuc. Elle permet également de connaître leurs perceptions des centres-villes, des centres-bourgs, des lieux qu'ils fréquentent, de recueillir leurs avis et d'appréhender leurs attentes en matière de services, de logements, de qualité de vie et de préservation des ressources.

Contact :

www.pays-de-saintbrieuc.org - scot@pays-de-saintbrieuc.org - 02.96.58.08.08 - @PAYS_SB



CONCOURS PHOTO

« OBJECTIF PATRIMOINES »



Les trois réseaux "Communes du Patrimoine Rural", "Petites Cités de Caractère®" et "Union des Villes d'Art et d'Histoire et des Villes Historiques" de Bretagne, organisent la 3ème édition du concours photo #Objectif Patrimoines du 14 mai au 31 août 2021, dont le thème sera "photographiez les patrimoines dans les 91 cités labellisées de Bretagne".

Ce concours photo sera ouvert uniquement aux photographes amateurs et comporte 2 catégories :

- Catégorie enfant (- de 15 ans);
- Catégorie adulte (+ de 15 ans).

COMMENT PARTICIPER?

- Photographiez les patrimoines d'une (ou plusieurs) cités labellisées en Bretagne: « Ville d'Art et d'Histoire », « Villes Historiques », « Petites cités de caractère® » et/ou « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne »;
- Remplissez le formulaire d'inscription et envoyez vos photos sur www. patrimoines-de-bretagne.fr/ concours-photo ou par mail à objectif. patrimoines@gmail.com (3 photos maximum par participant).

L'annonce des résultats se fera via nos médias (réseaux sociaux, site internet, ...) lors des Journées Européennes du Patrimoine les 18 et 19 septembre 2021.

LES PLUS BELLES PHOTOS EXPOSÉES

30 photos gagnantes seront sélectionnées par le jury, en septembre, selon les critères suivants : la qualité, la force, l'originalité des photos et le respect du thème. Elles seront valorisées par une exposition virtuelle sur le site www.patrimoines-debretagne.fr.

DE NOMBREUX LOTS SONT À GAGNER

Le 1^{er} prix est un appareil photo numérique. Les autres lots sont des entrées pour les sites touristiques des communes et villes labellisées.

LAISSEZ VOTRE CRÉATIVITÉ S'EXPRIMER ET LIVREZ VOS PLUS BELLES IMAGES!

Retrouvez les photos de la 1^{ère} et 2^{ème} éditions et le règlement du concours sur le site Internet : www.patrimoines-de-bretagne.fr/concours-photo

6èME ÉDITION DE PATRIMOINE EN MARCHE

La 6^{ème} édition de PATRIMOINE EN MARCHE aura lieu le samedi 3 juillet 2021 dans le Bourg et la Vallée de la Flora à Saint-Alban.

Au programme:

Randonnée contée et piquenique en musique avec le groupe folklorique albanais Fleur d'Aulne

- Départ du parking de la salle des fêtes à 9h45,
- Légende de la Foire aux Chats (1h30),
- Randonnée dans la vallée de la Flora en suivant le circuit "Pierres et Poésies",
- Pique-nique dans la vallée,
- Retour vers le bourg avec explications botaniques.

Sous réserve de l'autorisation préfectorale et des règles sanitaires en vigueur au moment de l'évènement. Sur inscription obligatoire au **02 96 32 98 98.**



CIAS

LE CIAS DE LAMBALLE TERRE & MER RECRUTE SUR LE SECTEUR PLENEUF-VAL-ANDRE/SAINT-ALBAN

Le CIAS de Lamballe Terre & Mer recrute des aides à domicile pour intervenir au domicile des personnes âgées ou en situation de handicap sur le secteur Pléneuf-Val-André/Saint-Alban. Plusieurs postes sont à pourvoir. Les recrutements ont lieu dès maintenant, pour travailler tout de suite ou sur la période des congés d'été.

LES MISSIONS

Vous participez au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Vous interviendrez au domicile et vous aurez pour mission de les accompagner dans leurs actes de la vie quotidienne tels que :

- l'aide à la toilette,
- les aides au lever/coucher, les transferts, etc...
- la préparation de repas et l'aide au repas,
- l'accompagnement, l'aide aux courses,
- l'entretien du logement
- ..

QUALITÉS ET QUALIFICATIONS REQUISES:

- Formation et/ou expérience dans le domaine de l'aide à la personne appréciée,
- Permis B et véhicule, ou autre moyen de transport.

Si vous n'avez pas d'expérience, vous pouvez travailler en doublon pendant les premiers jours.

CONDITIONS D'EMBAUCHE:

- · CDD,
- Planification des interventions via un smartphone,
- Frais kilométriques pris en charge,
- Temps non complet (24h, 28h ou 31.5h par semaine), adapté selon vos disponibilités ou en complément d'une autre activité.



Adressez votre candidature et CV en précisant :

« emplois saisonniers - aide à domicile », à : Monsieur le Président CIAS Lamballe Terre & Mer Direction des Ressources Humaines 41 rue Saint Martin – BP 90456 22 404 LAMBALLE-ARMOR Cedex

Par mail à : recrutement@lamballe-terre-mer.bzh Renseignements : accueil du CIAS au **02 96 50 69 80** Fiche de poste disponible sur : www.lamballe-terre-mer.bzh

MOBILITÉ

DISTRIBUS CHRONO



CA SE PASSE DANS VOTRE COMMUNE!

Vous avez sans doute entendu parler de Distribus : le service de transport de Lamballe Terre & Mer.

Mais connaissez-vous Distribus Chrono, le service de transport à la demande qui vous permet de vous déplacer simplement pour seulement de $1,50 \in ?$

Une navette vient vous chercher à votre domicile pour vous déposer aux points d'arrêt disponibles sur votre secteur : Lamballe-Amor Gare SNCF, Pléneuf-Val-André Eglise, Erquy Eglise.

COMMENT FONCTIONNE CE SERVICE?

- **1.** Inscrivez-vous au service soit, en appelant nos conseillers au 0 800 18 10 10 soit sur le site distribus.bzh ou l'application MyMobi, disponible sur App Store ou Play Store.
- 2. Réservez votre navette avant 17h la veille de votre trajet, par téléphone, sur le site internet ou sur l'application.
- 3. Le jour de votre déplacement, présentez-vous devant votre domicile 5 minutes avant l'heure indiquée lors de votre réservation ou confirmée par mail la veille. La navette vous emmène à l'arrêt Chrono choisi. Pour le retour, présentez-vous au même arrêt à l'heure choisie. La navette vous raccompagne à votre domicile.

L'ECHO INTERCOMMUNAL

Horaires d'arrivées possibles :

• à Lamballe-Armor (Gare SNCF) : 6h35, 7h20, 8h20 et 10h05

• à Pléneuf-Val-André (Eglise) : 9h45, 11h40 et 13h45

• à Erquy (Eglise) : 9h45, 11h40 et 13h45

Horaires de départs possibles

• à Lamballe-Armor (Gare SNCF) : 12h, 17h35, 18h40 et 19h35

• à Pléneuf-Val-André (Eglise) : 12h20, 14h et 16h

• à Erquy (Eglise) : 12h20, 14h et 16h

Par exemple : Paul prend le train tous les jours à la gare SNCF de Lamballe-Armor à 7h30. Il décide de prendre une navette Chrono pour s'y rendre. Il réserve la navette arrivant en gare à 7h20. La navette passera donc à son domicile vers 7h pour l'amener à la gare à 7h20. Le soir, Paul de retour en gare prendra la navette, qu'il a réservée, pour le ramener chez lui. Ce service est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour plus d'informations sur le service,

contactez le 0 800 18 10 10

ou rendez-vous sur le www.distribus.bzh

COURS, ALLÉES ET JARDINS

PRODUITS PHYTOSANITAIRES: CE QU'IL FAUT SAVOIR...

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi Labbé interdit la détention et l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse (désherbants, anti-fongiques, etc.) par les particuliers pour l'entretien de leurs cours, terrasses ou allées, ainsi que pour leurs espaces verts (jardin d'agrément et potager).

Les collectivités y étaient déjà contraintes depuis le 1er janvier 2017.

L'ARRÊT DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DE SYNTHÈSE, POURQUOI ?

Les risques pour l'environnement vont de pair avec les risques pour la santé. Utiliser des produits entraine une pollution des sols, de l'air, de l'eau, et ceci a des impacts sur la biodiversité et sur notre santé. En les respirant, en contact avec la peau, par infiltration dans l'eau... de nombreuses molécules chimiques sont présentes autour de nous et nous les absorbons à notre insu. Plusieurs dizaines de molécules de différents produits sont ainsi retrouvées chaque mois dans les analyses d'eau de rivière effectuées par Lamballe Terre & Mer, parfois dans des concentrations inquiétantes.

« Si je pulvérise ma cour, l'eau finira par rejoindre un cours d'eau, future eau du robinet, que je consommerai ou dans laquelle je me baignerai. »

QUE PEUT-ON UTILISER?

Seuls sont autorisés les produits phytosanitaires d'origine naturelle, **vendus en magasin**, depuis le 1^{er} janvier 2019 (attention aux produits vendus sur Internet). Tous les autres produits doivent être déposés en déchèterie. **Notez que le vinaigre et le sel sont également à bannir** (cela modifie le PH du sol et influe sur les végétaux alentours, la qualité de l'eau...), **tout comme l'eau de javel dont l'utilisation est interdite en désherbant.** En cas de doute sur un produit, vous pouvez consulter le site Internet E-phy, une jardinerie ou la direction environnement de Lamballe Terre & Mer.

Attention, il reste interdit de traiter les abords de fossés et caniveaux même avec les produits autorisés. En outre, les particuliers ne doivent pas utiliser de produits sur l'espace public.

SANCTIONS ENCOURUES

De nombreux contrôles ont lieu sur l'ensemble des communes du territoire par les organismes de l'Etat. Des amendes, parfois conséquentes (jusqu'à quelques milliers d'euros) ont déjà été distribuées à certains habitants de communes de Lamballe Terre & Mer. Des peines d'emprisonnement sont mêmes prévues par la loi pour les cas les plus graves (récidives ou pollutions volontaires notamment).

AGRICULTURES ET PESTICIDES

Cette réglementation ne s'applique pas sur les parcelles agricoles, qui sont soumises à une réglementation spécifique. Cependant, les agriculteurs ont également interdiction de traiter tout autre espace que les cultures elles-mêmes, c'est-à-dire: les cours de fermes, pourtours de bâtiments, cultures à moins d'un mètre du haut de fossé... Ces infractions sont également lourdement pénalisables (jusqu'à 750 000 euros d'amendes et 7 ans d'emprisonnement pour les cas les plus graves).

COMMENT AGIR?

Tout d'abord en déposant les produits interdits en déchèterie (c'est une obligation réglementaire). Ensuite, il existe des solutions alternatives pour envisager son « chez soi » différemment, en se passant même des produits autorisés : utiliser des couvre-sols, semer de la pelouse à croissance lente dans les zones qui demandent beaucoup d'entretien (gravillons, enrobés vieillissants...), semer des fleurs vivaces en pied de mur (alysse, thym, origan, giroflée...)

De nouveaux outils de désherbage sont également intéressants, telle la houe maraichère, par exemple, pour les cours gravillonnées.

Et surtout, nous pouvons changer de regard en acceptant quelques mauvaises herbes qui sont, au final, bien moins mauvaises pour notre santé et notre environnement que les produits que nous utilisons pour les bannir.

Pour plus d'informations et des conseils, n'hésitez pas à consulter la direction environnement de Lamballe Terre & Mer :

environnement@lamballe-terre-mer.bzh
ou au 02 96 50 59 37.

ÉCOLE FRANÇOIS LEVAVASSEUR

CHAQUE JOUR COMPTE POUR LES ÉLÈVES DE CYCLE 2





Depuis le début de l'année, les élèves de cycle 2 comptent les jours de classe. C'est l'occasion de travailler la numération avec une approche ludique et concrète. En effet, pour chaque jour, le nombre est représenté en chiffres, en mots, sous forme d'une décomposition, avec des dizaines et des unités ou encore de la monnaie. Le centième jour est l'occasion d'une journée spéciale avec de nombreux défis autour du 100 : trouver le plus de calculs possibles qui font 100, écrire cent verbes d'action, faire une construction de cent kapla, écrire le nombre 100 avec cent légos, faire cent passes avec un ballon ou encore cent tours de cour, réaliser un arbre avec cent fleurs en arts visuels et même se fabriquer des lunettes en carton avec le nombre 100... La journée s'est terminée par la dégustation du trésor des 100 bonbons!



PROJETS SUR LES AMPHIBIENS POUR LES ÉLÈVES DE CP/CE1

Les élèves de la classe de CP/CE1 ont profité de deux séances de découverte des amphibiens avec deux animatrices de la communauté d'agglomération. Tout d'abord, en classe, ils ont pu travailler sur les chaînes alimentaires, le cycle de vie de la grenouille, les caractéristiques des amphibiens et même réaliser une grenouille en argile. Ensuite, ils se sont rendus aux landes de La Poterie pour observer des grenouilles vertes, mais également des traces d'autres animaux: terriers de ragondins, empreintes de chevreuil, crottes de renard, coquilles d'œufs... Ils ont aussi pu

observer

découvrir et

de nombreuses espèces végétales comme l'ajonc ou des orchidées sauvages.



ÉCOLE SAINT-GUILLAUME

LE PRINTEMPS S'INSTALLE À L'ÉCOLE!



Les inscriptions pour la rentrée sont lancées, avec visites sur rendez-vous. Matinées découvertes possibles en fin d'année pour les futurs élèves de Petite Section. Informations sur le site internet de l'école : http://ecole-saintguillaume22.fr/

Avec lui, une envie de renouveau qui coïncide avec le nouveau projet d'établissement, entre autres basé sur l'aménagement des extérieurs et pour lequel parents, enseignantes et élèves travaillent de concert.

Pendant les vacances, ce sont les parents bénévoles qui sont intervenus par petits groupes : installation de tables de jardin, nettoyage et peinture du préau, remplacement de la barrière centrale et plantation de végétaux dans les parterres.

Les enfants avaient déjà contribué au projet sur temps de classe en implantant des carrés fleuris pour insectes et en construisant des nichoirs pour que ce jardin extraordinaire profite également aux animaux qui nous sont chers.

Un projet jardin interdisciplinaire pour se créer de merveilleux souvenirs d'enfance...

Mission déjà remplie car les enfants et les mésanges l'ont déjà adopté!





ACTIVITÉS DU CLUB POUR LE MOIS DE JUIN

"Chers adhérentes et adhérents, nous sommes toujours là et pensons bien à vous. Nous suivons de près toutes les informations qui émanent de la Préfecture pour la reprise de nos activités.



qu'ils auront de belles histoires à nous raconter à leur retour.

Et bien sûr comme nous sommes en juin, les vacances avec tout ce que cela comporte arrivent à grands pas, ce qui veut dire que nous allons être bien occupés avec tous nos vacanciers.

Nous vous souhaitons de passer d'excellentes vacances en famille pour le bonheur de tous. Mais il faut redoubler de prudence quand même!

Continuez à prendre soin de vous et

restons optimistes pour septembre si tout le monde est raisonnable. Amitiés à tous."

> Le Président. le bureau et le Conseil d'Administration.

Pour contacter le Club:

Mail: Clublaflora@gmail.com Téléphone :

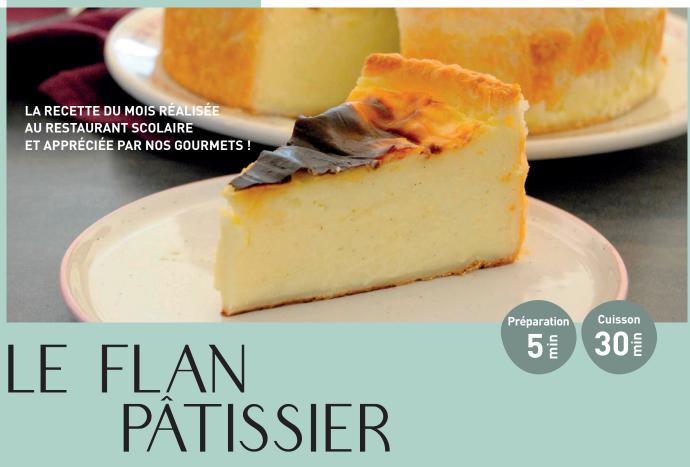
- Alain MARIE 02 96 32 96 59
- Jacques LEFEUVRE 02 96 32 43 62
- Martine LAPLANCHE 06 23 75 02 31

BIBLIOTHÈQUE

Nouveaux achats de livres à la bibliothèque municipale pour les petits et grands sans oublier nos ados : romans, policiers, historiques, feel good, largevision, fantastic, albums, documentaires, BD mangas ainsi que notre fonds local, CD musique, films DVD et livres numériques.



RECETTE GOURMANDE



INGRÉDIENTS

75 cl de lait 20 cl de crème liquide 4 œufs 100 g de sucre semoule 75 g de farine 2 cuillères à soupe de fleur de maïs 1 sachet de sucre vanillé

PRÉPARATION

- 1 Faites bouillir le lait avec la crème liquide.
- 2 Mélangez au fouet les œufs, le sucre et le sucre vanillé ou de la vanille liquide (ajouter un peu de lait).
- 3 Ajoutez la farine tamisée et 2 cuillères à soupe de fleur de maïs.
- **4 •** Ajoutez le reste du lait bouillant sur la préparation précédente sans cesser de remuer.
- 5 Beurrez un moule et enfournez thermostat 6 (180°c) pendant 30 minutes.
- 6 À consommer très frais.

ET NOS GOURMETS, QU'EN PENSENT-ILS?



ASTUCE ÉTAT CIVIL

MAPROCURATION : UNE PREMIÈRE ÉTAPE VERS UNE PROCURATION DE VOTE COMPLÈTEMENT EN LIGNE

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais plus simple d'établir une procuration. Vous pouvez utiliser le nouveau téléservice, Maprocuration, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif et la référence d'identité confirmation du dépôt de la demande en ligne. Ce dispositif en partie dématérialisé a été mis en place par le ministère de l'Intérieur pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter du 11 avril 2021 et dans la perspective du double scrutin départemental et régional de juin 2021.

Cette procédure est complémentaire à la procédure papier, qui reste possible si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas utiliser la voie numérique. Vous pouvez donc toujours effectuer la démarche selon ces 2 autres modalités :

- imprimer <u>le formulaire disponible sur internet</u>, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet;
- remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité.

Comment ça se passe ?
Vous souhaitez établir une procuration ?

Le nouveau dispositif se déroule en 3 étapes :

- 1. Vous effectuez votre demande de procuration sur maprocuration.gouv. fr après vous être authentifié via FranceConnect et avoir indiqué une adresse électronique (e-mail). Vous indiquez la commune où vous votez, l'identité de la personne qui votera à votre place et vous précisez pour quelle élection ou quelle période vous souhaitez donner procuration. Dès que vous avez validé votre demande, vous recevez par courriel une référence à 6 caractères.
- 2. Muni de cette référence de dossier et d'une pièce d'identité, vous vous rendez dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, quel que soit son lieu. L'officier de police judiciaire (OPJ) ou l'agent de police judiciaire (APJ) habilité par le juge, saisit la référence dans un portail numérique dédié et sécurisé. Votre identité apparaît alors à l'écran et est contrôlée au regard de la pièce d'identité présentée. La validation par l'OPJ ou l'APJ déclenche la transmission instantanée de la procuration vers votre commune d'inscription.
- 3. Vous êtes informé par courriel dès que votre mairie a validé votre procuration.

A noter: Lors de cette démarche, vous n'avez pas à prouver l'identité ou l'adresse du domicile de l'électeur que vous désignez pour voter à votre place. Vous n'avez pas non plus à fournir de justificatif sur le motif de votre procuration. En effet, depuis le 17 juin 2020, le vote par procuration est une modalité de vote ouverte sans condition. Il n'est donc plus nécessaire de justifier le motif pour lequel il vous est impossible de vous rendre au bureau de vote.

A savoir : Tout au long de la procédure, vous êtes informé par courrier électronique de son avancée et vous êtes assuré de la bonne prise en compte de votre procuration, même si elle est faite peu de temps avant l'élection.

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

15 mars : Augustin LHÔTELLIER
26 mars : Daniel L'HOTELLIER
9 avril : Joseph BOUDARD

• 19 avril : Josette LE PABIC épouse DESCLOS

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

• PEARSON Maxime et Aude

2, rue des Roches Douvres

Extension maison et agrandissement du carport

• MARRY Jean-Bernard

La Ville Poince

Rénovation bâtiment

• LEBRAS Thierry et Marie-Paule

1 C, rue des Peupliers Maison + abri de jardin

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

• GALLERY des GRANGES Quentin et Nolwenn

3, Impasse des Venelles *Extension maison*

• CLOAREC Gilbert

4, Impasse des Chênes *Clôture*

• ROUXEL Herri

23, La Maison Neuve *Clôture et fenêtre de toit*

• GAUBERT Lucie

5, rue des Alouettes Clôture et modification couleur porte d'entrée

• SCI IMMOCEANS - MENU Olivier

3, rue des Pêcheurs *Extension maison*

AUDRAIN Laurent

2, Chemin des Clos *Clôture*

• SIMON Martial 4. rue de l'Hôtel Gouret

4, rue de l'Hôtel Gouret *Terrasse*

• RENOUX Dominique

11, rue de l'Hôtel Gouret *Véranda*

• DOLOY Ludovic

18, rue des Potiers *Clôture*

• SEMREN Emmanuel - BARAT Céline

18, rue de la Croix de la Mission *Abri de jardin*

• POTIN Jean-Pierre et Edwige

14, rue des Potiers *Création ouverture et pergola*

• RICHARD Gaëtan

Impasse du Clos Bidan *Clôture*





AGENDA

• 20 juin : Kermesse école François Levavasseur

• 26 juin : Kermesse école Saint-Guillaume

• 3 juillet : Patrimoine en marche



Annonces à déposer avant le 31 août pour le bulletin d'octobre

- Cherche heures de ménage et de repassage. Tél. 06 37 78 43 26
- Suite à l'arrêt d'activité d'assistante maternelle, vends « Tout pour bébé et petit enfant »: petit mobilier, lit, poussette, siège, chaise, jeux d'éveil, jeux éducatifs, linge de lit de bébé, cabane à monter...

Tél. 06 80 63 47 01 pour convenir d'un rendez-vous.

 Vends pot bébé, baignoire et cale bébé, siège auto, porte bébé à roulette, parc filet rectangle, barrière, lit parapluie. Le tout : 50 €. Tél. 06 23 26 41 22